

**Offre de soins :**

Les soins infirmiers (injections, pansements, prises de sang...), le suivi thérapeutique, les soins d'hygiène sont assurés par :

- les infirmiers libéraux
- le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

La prise en charge des soins est financée intégralement par l'assurance maladie, les personnes âgées n'ont rien à payer.

Les soins sont prescrits par le médecin. La prise en charge est immédiate, sous réserve de places disponibles dans le service.